

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DEEES 65 Subvention (5 000 euros) à l'association le Pôle Media Grand Paris (Saint-Ouen, 93).

Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association le Pôle Média Grand Paris sise, 1-3 rue Quetigny à Epinay-sur-Seine (93800) ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence GOLDGRAB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros (2015_06690) est attribuée à l'association le Pôle Média Grand Paris sise, 1-3 rue de Quetigny à Epinay-sur-Seine (93806) (SIMPA 117242) au titre de l'exercice 2015.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 90-3, ligne VF 55003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2015 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO